



Retenue E/S + arrêt de travail

Par **Maya3553**, le **29/08/2023** à **14:06**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 21 avril.

J'ai quitté l'entreprise le 12 juillet, toujours en arrêt de travail.

Sur mon bulletin de salaire, dans mon brut, apparaît mon salaire de base, auquel on retire la retenue E/S, abs pr inaptitude médicale, abs maladie et auquel on ajoute mes HS et mes CP

Ce que je ne comprends pas c'est qu'on me retire la retenue E/S et l'absence maladie j'ai l'impression que ça fait doublons.

Si je ne compte pas mes CP je dois de l'argent à mon employeur

Est-ce normal?

Merci pour vos retours

Par **P.M.**, le **29/08/2023** à **14:47**

Bonjour,

Vous ne dites pas le motif de la rupture du contrat de travail...

Sans avoir le bulletin de feuille sous les yeux et même les précédents, il me paraît difficile de vous répondre...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de pièces en main d'une personne compétente qui pourrait être un Représentant du Personnel ou un membre d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Maya3553**, le **29/08/2023** à **15:03**

En effet, le motif est inaptitude médicale non professionnelle.

Merci pour votre retour
Je vais suivre votre conseil